

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM DU FAUCIGNY, 107 AVENUE DES GLIERES 74130 BONNEVILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 3 000 €.

M Romain GUYEU-DICH, représentant de la société A L'ENCRE DE LA LUMIERE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1361 AVENUE DU MONAZ 74130 BONNEVILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
GUYEU-DICH Romain	300	3 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 septembre 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé


Crédit Mutuel
Faucigny
107, avenue des Glières
74130 BONNEVILLE
Tél. : 04 50 14 00 00 (appel local non surtaxé)
Fax : 04 50 25 26 96 Email : 02413@creditmutuel.fr

